

Avis adopté à la séance plénière du 26 février 2020

## Projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales

### Déclaration du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

La condamnation de Téodorin Obiang par la cour d'appel de Paris dans l'affaire des « *biens mal acquis* » agit comme un signal fort de la France dans la lutte contre la corruption et le démantèlement des modèles de blanchiment d'argent à grande échelle.

Condamner c'est bien, restituer c'est mieux. En ce sens, l'incitation à engager une procédure de restitution des biens saisis est à saluer, en ce qu'elle permet d'éviter d'infliger une double peine aux populations locales spoliées.

Il est également nécessaire de soutenir nos efforts dans la lutte contre l'évitement fiscal et en faveur d'un soutien aux administrations fiscales locales. Ces éléments auraient d'ailleurs pu constituer des préconisations en tant que telles.

Le projet de loi qui nous a été soumis met en avant de nombreux objectifs prioritaires de l'aide publique au développement. Parmi eux, l'égalité femmes-hommes prend une place qu'il convient de saluer. Cependant, l'objectif de 50 % des engagements financiers de l'AFD ayant le genre pour objectif principal ou significatif est insuffisant et nous soutenons la proposition de le porter à 85% en respect du standard du Consensus européen.

De plus, nous rejoignons l'étonnement de ne pas voir dans le projet de loi une sécurisation des engagements pris le 8 mars 2019 par le président de la République de créer un fonds doté de 120 millions d'euros afin d'aider les mouvements en faveur des droits des femmes et de la condition des femmes dans les pays en développement. Cette annonce forte a constitué une des premières expressions concrètes de la diplomatie féministe de la France et doit trouver une traduction concrète dans ce projet de loi.

Par ailleurs, le projet d'avis fait de la jeunesse une des priorités à investir. Nous soutenons les préconisations visant la scolarisation des jeunes, et plus particulièrement des filles, l'accès aux droits sexuels et reproductifs ou encore l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les droits de l'enfant restent indiscutables et doivent être respectés pour tous et toutes.

Enfin, la consultation de la société civile locale est essentielle pour comprendre et adapter les mesures aux besoins des populations. Ainsi, la politique de développement ne doit jamais se faire sans celles et ceux qui en bénéficient, et notamment les plus vulnérables. C'est pourquoi nous saluons la préconisation visant à intégrer les organisations de jeunesse et les mouvements féministes dans les futurs conseils locaux de développement.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse apprécie la qualité de l'avis et le trouve complet, il l'a donc voté favorablement.